

# Règlement Cartes à la Journée

## Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche-Comté

Epreuves « pass'cyclisme route » : ouverture aux non licenciés - Carte à la journée en ligne.

- Les non-licenciés FFC sont admis sur les épreuves « pass'cyclisme », sous conditions (décision prise par le Bureau Exécutif de la FFC lors de ses séances du 23 novembre 2017 et du 25 janvier 2018).
- Ce dispositif journalier s'adresse à des pratiquants non licencié(e)s de disciplines cyclistes, ou cyclistes titulaires d'une licence sportive incluant la pratique du cyclisme en compétition.

### Modalités

- Un formulaire en ligne est disponible sur le site FFC, pour l'inscription aux épreuves « pass'cyclisme route » uniquement.
- Le formulaire doit être téléchargé par le coureur lui-même. Il doit être renseigné et signé par celui-ci.
- Jusqu'au 31 mars (période transitoire), les carnets à souches pourront être utilisés.

### Le jour de l'épreuve

Lors de l'inscription, le coureur remet aux arbitres :

- Le formulaire prérempli et signé. La case relative à la signature de prise de connaissance de la notice d'assurances est obligatoirement cochée.
- L'original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat.
- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport).

### Tarif d'engagement

- 16€ soit 8€ engagement + 8€ titre journalier dont assurance (tarification 2018)
- Paiement sur place (chèque ou espèces)

### Prise de licence en cours d'année :

Pour le pratiquant qui souhaite poursuivre une activité régulière au sein de la FFC, 2 titres journaliers sont déductibles sur une éventuelle prise de licence de l'année. (*Réglementation Titre XVI - Cyclisme Pour Tous / Chapitre 1/ Dispositions générales § - art. 16.0.17 & 16.0.18*)

### Règles de participation :

- **4 participations maximum** à l'année sont autorisées par le même coureur, sur le territoire national. Le suivi est assuré par la commission « cyclisme pour tous » du Comité Régional.
- **Après 2 victoires**, il n'est plus possible de prétendre à la « Carte à la Journée », le coureur ne pourra donc plus souscrire ce Titre Journalier.
- **Ce dispositif étant destiné à la découverte du sport cycliste**, les restrictions suivantes sont mises en place :
  - 5 ans sans licence pour un ancien 1<sup>ère</sup> catégorie

- 3 ans sans licence pour un ancien 2<sup>ème</sup> catégorie
- 2 ans sans licence pour un ancien 3<sup>ème</sup> catégorie
- Aucune licence FFC au cours de l'année précédente
- La participation s'effectuera dans la catégorie d'âge prévue par le règlement pass'cyclisme (Cf document d'identité présenté) et obligatoirement en D1 si le coureur a déjà été licencié en FFC ou une fédération affinitaire.

Un fichier de suivi sera tenu par le Comité Régional et sera opposable en cas de litige